

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
SITE DE POITIERS****La directrice générale du Centre national d'enseignement à distance par intérim,**

Vu les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2015 portant attribution des fonctions à Madame Béatrice BOURY, directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;

Vu l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned.

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame Valérie BRARD-TRIGO, directrice du site du Cned de Poitiers, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, l'ensemble des actes expressément mentionnés ci-dessous ainsi que ceux figurant à l'annexe 1 à la présente décision :

- conventions de location de salles du Cned (sous réserve du respect du modèle type et de la grille tarifaire validés par le secrétariat général).
- conventions d'accueil d'inscrits dans des établissements scolaires aux fins de participation à des activités telles que TD, TP ou examens (sous réserve du respect du modèle type validé par le secrétariat général et en l'absence d'impact financier).

ARTICLE 2 : Monsieur Anthony BROTTIER, chef du service des moyens généraux et porteur de la « carte d'achat », est habilité par délégation de la directrice générale du Cned par intérim, à effectuer des commandes et à attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect du règlement interne d'utilisation de la carte d'achat validé par le secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony BROTTIER, délégation est donnée à Madame Bénédicte MICHELOT, assistante de direction, afin de pouvoir effectuer des commandes et en attester le service fait dans le cadre du programme « carte achat », sous réserve du respect des conditions précisées à l'alinéa précédent.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à Madame Emilie BRITES-RAUTURIER, Chef de service du Service Formations et Services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.B et C à la présente décision.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Madame Laurence REAULT, chef du service exploitation, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les actes expressément mentionnés à l'annexe 1.B et C à la présente décision.

ARTICLE 5 : En cas d'absence et d'empêchement de Madame Valérie BRARD-TRIGO, de Madame Laurence REAULT, et de Madame Emilie BRITES-RAUTURIER, délégation est donnée à Monsieur Bruno BAUD, chef du département commercial, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned par intérim, les conventions de stage des inscrits du Cned, sur la base du modèle type établi par le SG/DAJ et validé par le secrétaire général.

ARTICLE 6 : Sont expressément exclues de la présente délégation les correspondances engageant politiquement et juridiquement l'établissement.

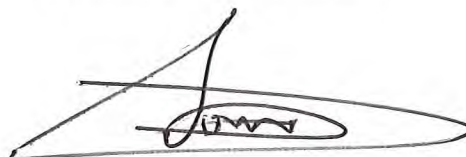
ARTICLE 7 : La présente délégation remplace toute délégation préexistante relative au site du Cned de Poitiers et prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général et la directrice du site de Poitiers sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned.

ARTICLE 9 : Cette décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Chasseneuil Futuroscope, le **1 6 MAR. 2015**

Béatrice BOURY
Directrice générale du Cned par intérim



Annexe 1 : Actes pour lesquels la signature de la directrice générale du Cned par intérim est déléguée

A. Gestion des ressources humaines

Néant

B. Gestion des vacataires pédagogiques intervenant dans la conception de cours

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la conception de formations

C. Gestion des services à l'inscrit

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la fourniture de services aux inscrits

Attestations et certificats

- Certificats de scolarité, attestations d'inscription
- Certificats d'assiduité et notamment ceux sollicités pour un inscrit en formation professionnelle continue
- Attestations de fin de formation et bilan de fin de formation
- Attestations d'inscription à un stage de formation – AISF
- Attestations d'entrée en stage de formation – AESF
- Attestations de statut étudiant/non étudiant
- Formulaires de prise en charge par les financeurs
- Notifications conditionnelles de bourses
- Relevés de notes
- Décision d'attribution du fond social lycéen
- Certificat de radiation, Exeat
- Déclaration aux mairies des élèves de moins de 16 ans scolarisés au Cned

Traitement des réclamations et suivi des dossiers d'inscrits

- Décision suite à une réclamation (remboursement, report, transfert de formation...)
- Communication de dossiers suites aux demandes de communication du dossier ou livret scolaire d'un élève par un établissement scolaire.
- Notification aux inscrits des propositions d'orientation
- Décisions relatives aux demandes de positionnement

Stages

- Conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établies conformément au modèle type élaboré par le SG/DAJ.
- Décision relative à la validité d'un stage

Divers :

- Certificats administratifs (pour la comptabilité)